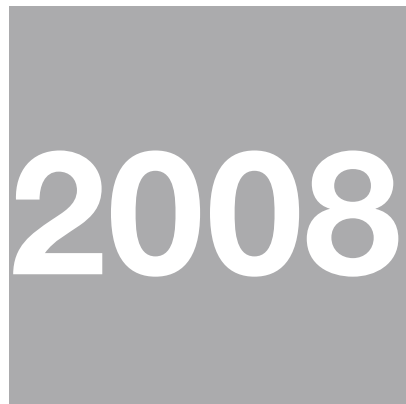




RAPPORT D'ACTIVITÉS



Ballainvilliers
Champlan
Chilly-Mazarin
Epinay-sur-Orge
La Ville-du-Bois
Longjumeau
Massy
Morangis
Saulx-les-Chartreux
Villebon-sur-Yvette


europ'essonne
Communauté d'Agglomération

SOMMAIRE



EUROP'ESSONNE 2008 : PRÉSENTATION

- | | |
|--|----|
| 1> Territoire de performance ... | 3 |
| 2> ... dans un environnement en mutation | 6 |
| 3> Définir les actions | 10 |
| 4> Une organisation politique participative et dynamique | 14 |
| 5> La force d'une administration de projets | 15 |



EUROP'ESSONNE 2008 : LES ACTIONS ENGAGÉES

- | | |
|--|----|
| 1> Commission Finances, Personnel et Affaires générales | 19 |
| 2> Commission Développement Economique, Aménagement du Territoire, Technologie de l'Information et de la Communication | 21 |
| 3> Commission Transports, Eau, Travaux et stationnement | 23 |
| 4> Commission Action sociale d'intérêt communautaire, Équilibre social de l'habitat, Politique de la ville | 25 |
| 5> Commission Environnement, Culture, Sports et Communication | 26 |



Directeur de la publication : Vincent Delahaye
Rédaction en chef : Catherine Roussellet
Rédaction : Martine Girard, Pierre-André Morin, Virginie Haldric-Begorre, Catherine Roussellet
Photos : Jean-Michel Molina, Arnaud Perrin, Catherine Roussellet, services communication des villes d'Europ'Essonne, Conseil général 91.
Impression : Imprimerie Champagnac - Imprimé avec des encres végétales, sur papier provenant de forêts gérées durablement.
Cartes : Poussières d'étoiles (pages 4 et 9), Préfecture de Région (page 7)
Mise en page : Alias
Charte graphique : Arnaud Perrin
Tirage : 1 000 exemplaires.
Gratuit. Dépôt légal à parution.



EDITO



L'année 2008 restera une étape importante dans la vie d'Europ'Essonne. Année courte, car électorale, elle n'a pas empêché notre communauté d'agglomération de prendre son envol. Ainsi, un an après sa création, Europ'Essonne a maintenu l'équilibre, voulu par l'ensemble des élus, entre les communes rurales et urbaines, véritable particularité de notre intercommunalité. En effet, les « petites communes » sont autant représentées au sein du bureau que les communes plus peuplées. Une volonté d'équité rare dans le paysage intercommunal.

Le chantier majeur de l'année 2008 a été la définition de l'intérêt communautaire, fondamentale ligne de partage entre les compétences qui demeurent exercées par les villes et celles désormais portées par la communauté d'agglomération.

Les élus et les services se sont mobilisés pour faire de ce travail collectif, une démarche concertée tout autant que fondatrice.

Sur ces bases solides, Europ'Essonne se donne les moyens de poursuivre la construction d'une ambition collective et de bâtir son projet de territoire. Ces atouts permettront à notre agglomération de peser plus fortement dans les évolutions liées à l'Opération d'Intérêt National et au Grand Paris.

2008, c'est aussi pour le conseil communautaire, le temps du lancement d'importants projets : la maison de la création d'entreprises, la requalification des zones d'activités économiques, le schéma de déplacements, les premières démarches pour l'extension de la navette, l'implication dans l'aménagement de la N20, l'aide aux jeunes sortis du système scolaire, l'élaboration du Programme Local de l'Habitat...

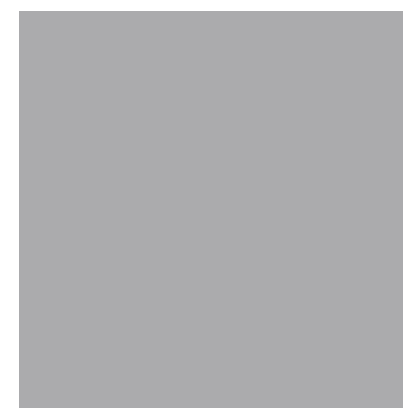
Avec 130 000 habitants, Europ'Essonne est la première intercommunalité du Département. Elle possède de vrais atouts. Le travail de fondation accompli en 2008 est le gage de l'accroissement de la dynamique communautaire qui prend désormais un sens nouveau. Le prélude à la naissance d'Europ'Essonne s'achève : grâce à l'engagement de ses élus et de ses collaborateurs, débute l'acte 1 de son développement.

Vincent Delahaye
Président

« EUROP'ESSONNE 2008 : se construire »

La nouvelle assemblée communautaire, issue des élections municipales de mars 2008, a débuté ses travaux en mai. Ses membres ont été particulièrement investis dans la définition de l'intérêt communautaire, adopté le 17 décembre 2008, après plusieurs mois de réflexion et de concertation.

En 2008 toujours, les élus ont donné corps à leur volonté de construire l'intercommunalité en installant une administration de projet et d'expertise. Son objectif : accompagner l'équipe politique dans le lancement ou la finalisation des études en cours ou futures, et mettre en place les actions identifiées dans l'intérêt communautaire.



EUROP'ESSONNE 2008 : PRÉSENTATION



130 000 habitants (INSEE 2009)
 56 449 actifs
 69 263 emplois
 6 029 entreprises
 5 500 hectares
 2 179 habitants au km²
 11 parcs d'activités
 (Courtaboeuf, La Vigne aux Loups, la Butte au Berger, la Bonde, la ZAC du Moulin, Massy-Atlantis...)

1> TERRITOIRE DE PERFORMANCE ...

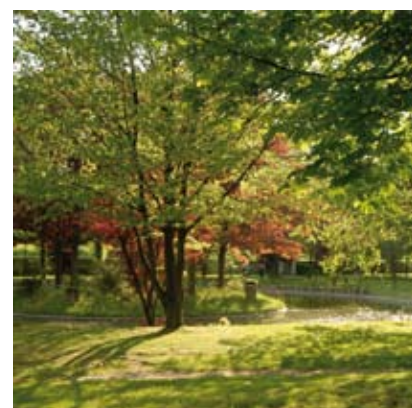
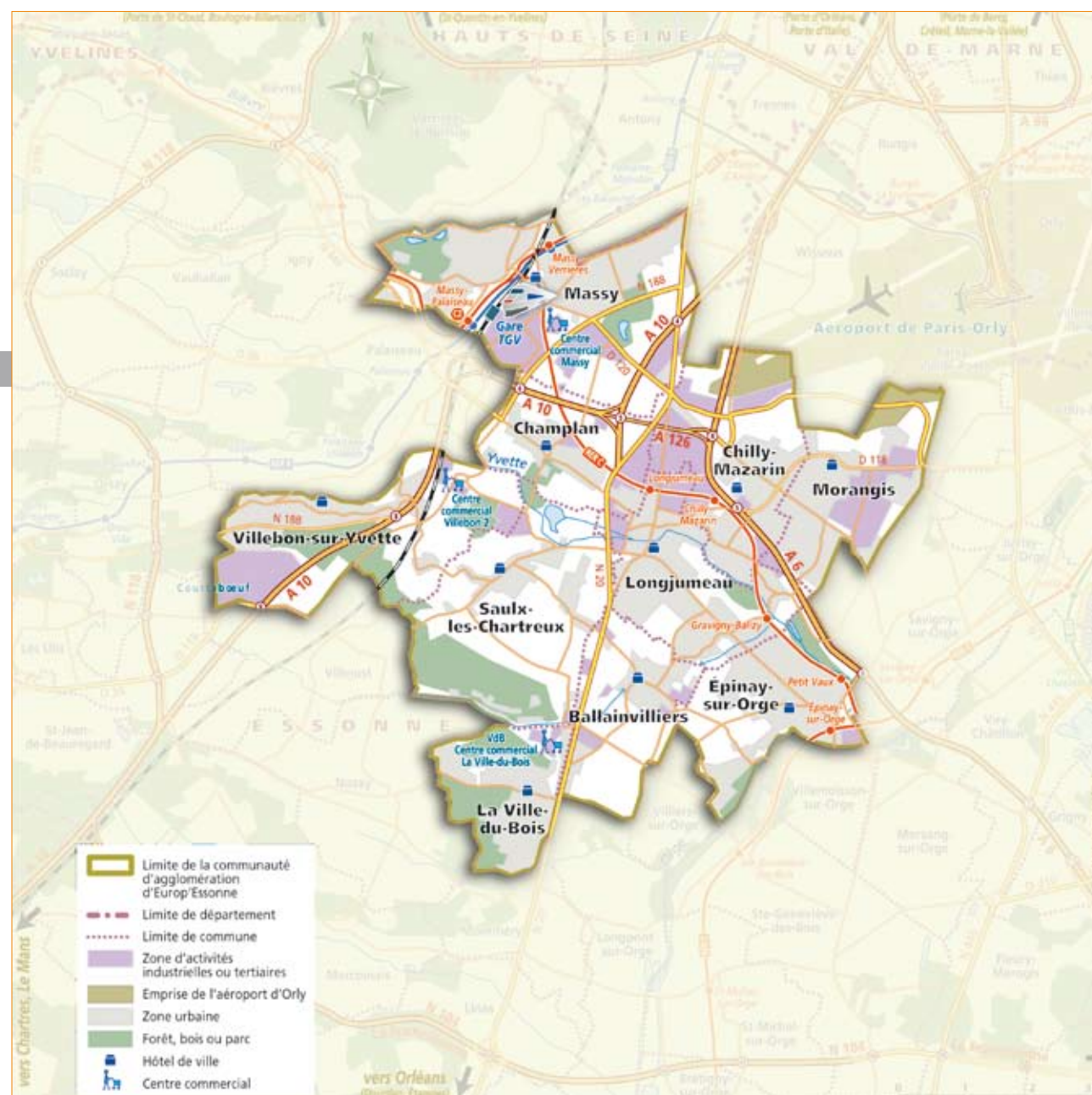
Au sein du département, comme en Ile de France, Europ'Essonne apparaît comme une communauté d'agglomération présentant de nombreux atouts qui en font toute l'attractivité :

- plusieurs grands axes de communication (RN20, A10, A6 ...)
- une desserte de transports en commun régionale performante (gare de Massy, réseau dense de bus...) dont le renforcement est d'ores et déjà annoncé (ex : Tram-Train Massy Evry)
- un pôle d'emplois mixte en développement économique :
 - 11 parcs d'activités,
 - 3 centres commerciaux,
 - 1 pépinière d'entreprises
- des ressources fiscales importantes
- des espaces naturels de qualité : le Rocher de Saulx, l'Yvette, la Plaine de Balizy...
- de vastes réserves foncières identifiées et potentielles qui, en raison de contraintes acoustiques provenant de l'aéroport d'Orly, restent, à l'heure actuelle, peu propices à l'habitat.

En 2008, les élus communautaires ont confié à Laurent Bécard la réalisation du diagnostic préalable à la définition stratégique du développement d'Europ'Essonne.

L'urbaniste jouit d'une réputation largement établie nationalement et internationalement, mais il dispose également d'une très bonne connaissance professionnelle de ce secteur. Selon lui, « Europ'Essonne représente un territoire urbain et rural composite dont la centralité reste à concrétiser autour d'un pôle majeur de transports en commun ».

Laurent Bécard, novembre 2008...



L'UNION DE 10 COMMUNES

Les villes sont représentées par 50 conseillers communautaires, élus au suffrage universel indirect, c'est-à-dire par les conseils municipaux. La représentation est proportionnelle à la population de chaque commune, soit en moyenne un délégué communautaire pour 2 417 habitants.

Chacun des Maires est, par le fait, vice-président délégué ; à ce titre, il préside ou co-préside la commission correspondant à sa délégation.

10 COMMUNES, 50 CONSEILLERS

BALLAINVILLIERS

Brigitte PUECH (Maire, Vice-Présidente chargée des affaires générales et du personnel), Gérard COUTÉ (membre du bureau), Jean-Louis CHINZI
(pop = 3 608)

EPINAY-SUR-ORGE

Guy MALHERBE (Député-Maire, Vice-Président chargé des finances), Dominique DECUGNIÈRE (membre du bureau), Geneviève BESSE, Christian SCOUPE, Pierre MARTEAU
(pop = 10 118)

LONGJUMEAU

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (Secrétaire d'Etat, Maire, Vice-Présidente chargée de la communication, du sport et de la culture), Patrick CHADEL (membre du bureau), Jacques LEPELTIER, François CARIS, Catherine ROUSSELLET-MILLOT (jusqu'à août 2008), Rémi BETIN (depuis septembre 2008), Olivier SEGBO
(pop = 21 048)



CHAMPLAN

Christian LECLERC (Maire, Vice-Président chargé de l'environnement), Marie-Dominique DELPLANQUE (membre du bureau), Jean-Louis PLANÇON
(pop = 2 439)



MASSY

Vincent DELAHAYE (Maire, Président), Henry QUAGHEBEUR (Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire), Evelyne MATAKOVIC, Michèle FRÉRET, Moustapha MARROUCHI, Nathalie ROCHE, Valérie CORP-DIT-GENTIL, Bernard LAFARGUE, Raouf JADAoui
(pop = 40 612)

CHILLY-MAZARIN

Gérard FUNÈS (Maire, Vice-Président du Conseil général, Vice-Président chargé des transports et de la voirie), Henri FIORI (membre du bureau), Odette ALEXANDRE, Dominique LACAMBRE, Claude DAUBÉ, Jean-Pierre CRUSE
(pop = 18 693)

LA VILLE-DU-BOIS

Jean-Pierre MEUR (Maire, Vice-Président chargé des travaux et de l'eau), William GAUTHERIN (membre du bureau), Anne BERCHON, Marcel BRUN
(pop = 6 825)

MORANGIS

Pascal NOURY (Maire, Vice-Président chargé du développement économique), Henrique PINTO (membre du bureau), José DE SOUSA, Louis DUCHER, Gérard DOUTRE
(pop = 11 565)

VILLEBON-SUR-YVETTE

Dominique FONTENAILLE (Maire, Conseiller général, Vice-Président chargé de l'action sociale), Patrick BATOUFFLET, Daniel SIROT, Victor DA SILVA, Alain GUYADER
(pop = 9 600)



2> ... DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

L'Opération d'Intérêt National Massy-Palaiseau-Versailles-Saint Quentin en Yvelines contribuera à transformer le territoire. Les prochains mois seront aussi ceux de la recomposition territoriale avec l'achèvement et la simplification de la carte intercommunale d'Île de France tout comme les perspectives d'évolution du Grand Paris.

Ainsi, Europ'Essonne est-elle bien au cœur d'un environnement en mutation. Pour maîtriser son positionnement et peser sur l'avenir de ce grand territoire, une action volontariste soutenue est menée conjointement avec les autres collectivités concernées (la CAPS, Versailles-Grand-Parc et Saint-Quentin en Yvelines). En novembre 2008, les élus communautaires ont défini trois priorités pour mener à bien cette démarche :

1. l'organisation des transports en commun doit articuler l'ensemble des projets lancés ou annoncés en préalable à toute urbanisation future : tram-train Versailles-Massy-Evry, TCSP sur la RN20, liaison Massy-Orly, liaison Massy-Courtaboeuf, mais aussi le réseau de transport du Grand Paris ;
2. le nécessaire équilibre Emploi-Habitat sur le périmètre élargi du territoire, doit être respecté ;
3. les continuités vertes et bleues existantes et leurs prolongements futurs doivent être préservés.

2008 ► Les collectivités locales incluses dans le périmètre initial de l'OIN - Communauté de Communes de Versailles-Grand-Parc, Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, Communauté d'Agglomération Europ'Essonne - élaborent ensemble leur propre vision stratégique du développement du territoire. Cette volonté commune des agglomérations débouche sur un document de présentation des enjeux forts identifiés à l'échelle de ce GRAND TERRITOIRE : c'est la « contribution des quatre intercommunalités à un projet de territoire durable » qui est transmise au Secrétaire d'Etat en charge du développement de la région capitale, Christian Blanc.

2008 ► Europ'Essonne participe à la naissance d'une Agence d'Urbanisme et de Développement Durable, outil de travail permettant aux collectivités concernées par le périmètre de l'OIN de conduire leur propre réflexion sur les évolutions du territoire.

2008 ► Le Syndicat d'Etudes et de Programmation du Nord Centre Essonne (S.I.E.P.N.C.E.) regroupe la CA Europ'Essonne et la ville des Ulis. Elargi à la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (C.A.P.S.), il se voit confier le portage du Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.) qui définira les grandes orientations d'aménagement.

2008 ► Les premiers pas d'un projet de fusion avec la communauté de communes du Cœur du Hurepoix (C.C.C.H.) sont l'objet de débats au sein de l'assemblée communautaire.

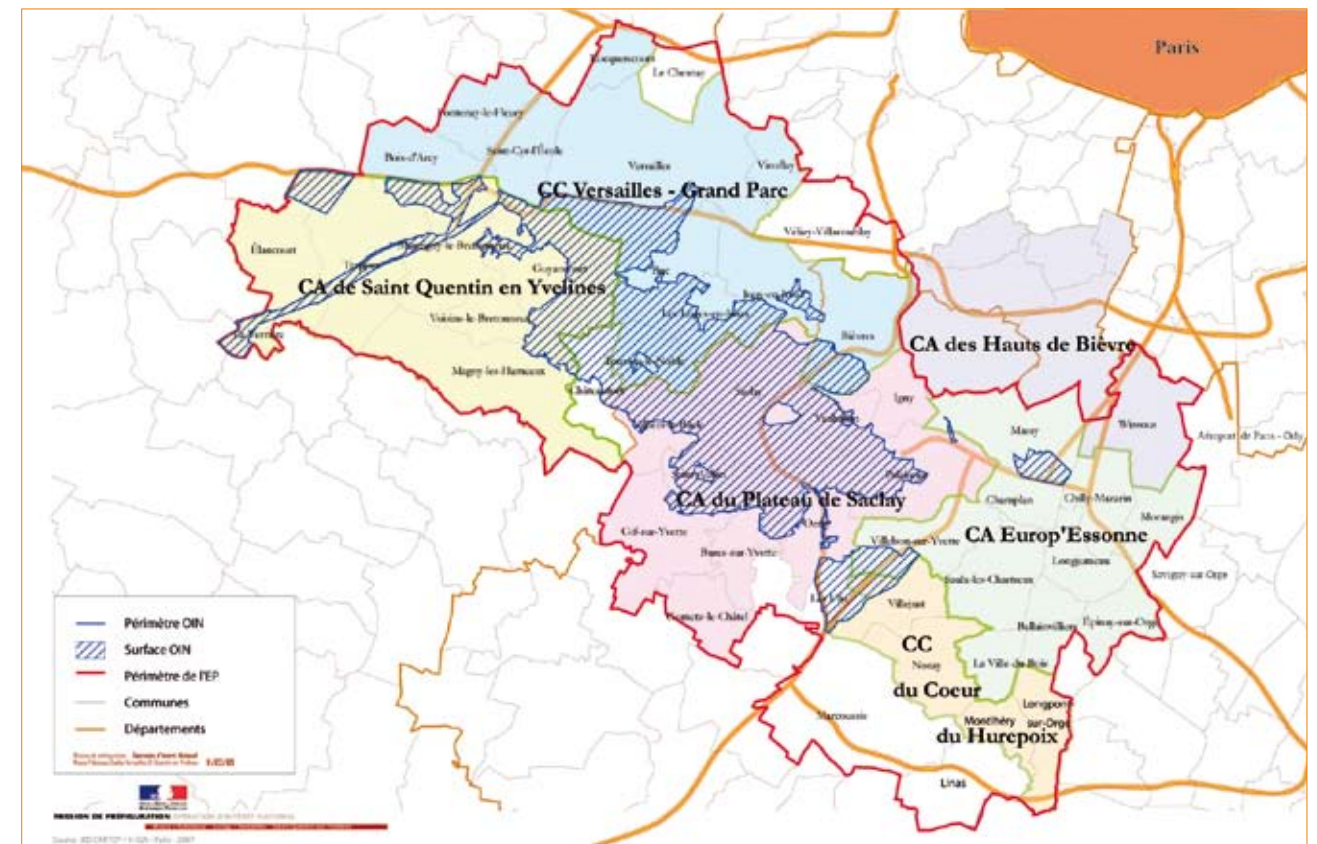
2> ... DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

UNE VISION PARTAGÉE DE L'AVENIR DU GRAND TERRITOIRE

La mission confiée à l'urbaniste Laurent Bécard en 2008, a pour objectif d'analyser le GRAND TERRITOIRE et de proposer un schéma de fonctionnement emplois/logements/déplacements cohérent.

Ainsi a-t-il axé sa réflexion sur trois points :

- > Comment structurer le territoire pour permettre l'accueil des emplois (+ 100.000 créations envisagées d'ici 20-30 ans) ?
- > Comment assurer la localisation des logements (besoin estimé de l'ordre de 150.000 logements supplémentaires d'ici 10 ans) ?
- > Comment envisager l'organisation de la vie des habitants et du développement de l'activité économique prenant en compte, notamment, les questions d'organisation des transports, de l'articulation de l'ensemble du territoire avec le secteur d'Orly, du devenir des espaces agricoles « sanctuarisés » sur le plateau de Saclay ?



L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL (OIN)

Le territoire de Massy/Palaiseau/Saclay/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines, avec les communes jouxtant ces quatre principales agglomérations, représente une aire urbaine de plus de 650 000 habitants et près de 350 000 emplois salariés privés.

Ce territoire présente des atouts exceptionnels : concentration scientifique, implantation d'établissements d'attractivité nationale et internationale, qualité de son patrimoine, de ses espaces naturels, paysagers et agricoles et cadre de vie remarquable.

En créant une O.I.N. (2005), l'Etat a manifesté sa volonté d'initier dans ce vaste secteur une dynamique de projets.

Il organise ainsi la réalisation de projets d'envergure et stratégiques (pôle de recherche et d'enseignement de dimension internationale, « cluster scientifique et technologique »). L'État compte s'appuyer sur les infrastructures récentes

(universités et grandes écoles, pôles de compétitivité, laboratoires de recherche publics et privés) pour développer des synergies entre ces structures, permettre l'accueil des salariés, étudiants, chercheurs... en respectant le maintien des équilibres entre les espaces bâtis et naturels, la mixité des fonctions (économique/habitat...), l'utilisation économe des espaces, la maîtrise des besoins de déplacements...

L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF (EPA) PARIS SACLAY

Allant de Massy à Saint-Quentin en passant par Courtaboeuf, élargi aux communes du cœur du Hurepoix, l'Établissement Public sera l'organe opérationnel de l'OIN centré sur les grands sites stratégiques de développement.

L'AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (AUDD)

Une instance d'observation et d'études, initiative des collectivités locales, se met en place afin d'assurer le développement cohérent, équilibré et durable du territoire (choix d'aménagement et de déplacements, préservation de la qualité de vie...) à l'échelle des collectivités.

3 organismes >	EPA Paris Saclay	AUDD	SMIEPNCE
3 missions >	Réaliser l'OIN	Observer Etudier Conseiller	Etablir les documents règlementaires SCOT* PLD
1 périmètre >	Yvelines/Essonne	Yvelines/Essonne	Nord Centre Essonne

LE SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATIONS NORD CENTRE ESSONNE

Le SMIEPNCE, constitué d'Europ'Essonne, de la CAPS et de la ville des Ulis, porte l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT*) et du Plan Local de Déplacements ainsi que les études qui permettront aux collectivités de mettre en œuvre ces schémas.

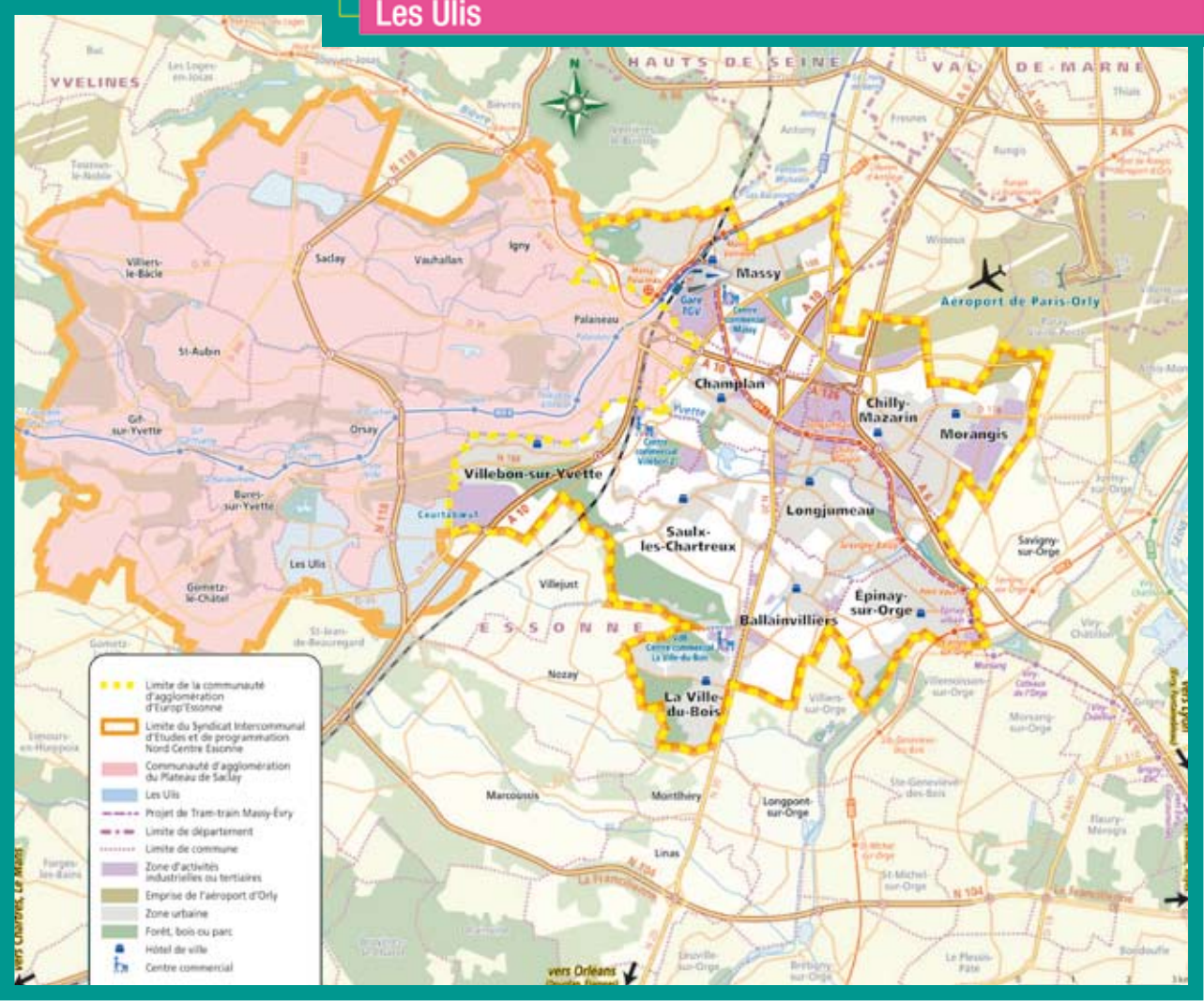
* Le SCOT est un document d'urbanisme qui fixe à l'échelle de plusieurs communes les objectifs en matière d'habitat, de développement économique et de déplacements, tout en préservant les équilibres entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmmations Nord Centre Essonne - SIEPNCE

Europ'essonne

Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay - CAPS

Les Ulis



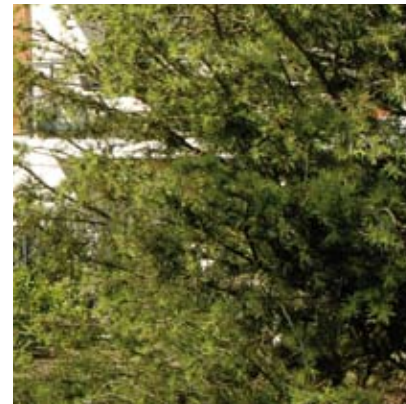


3> DÉFINIR LES ACTIONS

Sous l'impulsion du président et de l'ensemble des maires, la méthode d'élaboration de l'intérêt communautaire d'Europ'Essonne a reposé sur une écoute attentive des propositions et des attentes des communes membres ; les commissions communautaires ont été fortement sollicitées lors des travaux préparatoires, dont il a régulièrement été fait rapport en réunion de bureau.

Ces étapes successives ont conduit à retenir quelques grands critères de choix permettant de préciser que tout projet ou politique communautaire devait :

- concerner plusieurs communes de la communauté d'agglomération ou s'inscrire dans un plan global adopté par Europ'Essonne,
- apporter une amélioration aux populations,
- apporter une économie d'échelle et être moins coûteux que s'il était porté par une seule commune.



EN 2008, EUROP'ESSONNE DÉFINIT SON INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Ce travail structurant a posé les fondements et les contours de l'action intercommunale. Il a constitué l'essentiel du travail des instances de l'agglomération entre juin et novembre 2008. Les compétences, choisies à la création d'Europ'Essonne, se déclinent ainsi en fonction de l'intérêt communautaire défini par l'assemblée, obligatoirement dans les deux années suivant la naissance de la Communauté d'Agglomération.

3> DÉFINIR LES ACTIONS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- > Zones d'Activités Economiques ou Commerciales existantes (dès lors que leur superficie est supérieure ou égale à 5 ha (à l'exception de Courtaboeuf – Villebon sur Yvette et de la Bonde – Massy) et à créer, quelle que soit leur superficie et quelle que soit la procédure publique utilisée.
- > définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement économique et de tous les dispositifs et outils favorisant le maintien du tissu existant comme l'attractivité économique (dont, notamment, une agence/un service économique interlocuteur pour les porteurs de projets et chefs d'entreprise du territoire ...). Les 3 Maisons de l'emploi (Massy, Longjumeau et Chilly-Mazarin) sont les premiers équipements à bénéficier de ce transfert.
- > création et gestion des pépinières d'entreprises (Apis développement à Courtaboeuf est en cours de transfert vers l'agglomération).



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- > zones d'aménagement à créer à dominante économique.



EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- > développement d'une offre de logements diversifiée et adaptée à toutes les catégories de ménages sur le territoire.
- > garantie d'un développement harmonieux de l'habitat dans une dynamique intercommunale s'inscrivant dans les principes de la loi SRU et du SDRIF.
- > définition, pour chacune des communes, des domaines d'action possibles en matière de production foncière et d'habitat.
- > élaboration d'une stratégie globale en matière d'adaptation des logements aux handicaps, de création de logements d'urgence et d'accueil des populations marginalisées.

POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- > politique de l'emploi qui repose notamment sur un PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Économie), mais également sur d'autres outils relevant de l'aide à l'insertion par l'économie (telles que les maisons de l'emploi et/ou de la création d'entreprises).
- > projets promus et/ou soutenus par les communes et éligibles aux financements du Fonds Social Européen, qui visent l'accueil et l'accompagnement de publics en recherche d'emploi ou d'insertion, issus de plusieurs communes membres ou dont le rayonnement dépasse le cadre communal.
- > dispositifs de politique de la ville qui concernent des quartiers situés sur deux communes au moins de l'agglomération.



3> DÉFINIR LES ACTIONS

EAU

La compétence eau (alimentation et distribution en eau potable) est transférée de plein droit à l'agglomération.



ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- > extension aux week-ends et jours fériés des services communaux de portage de repas au bénéfice des personnes en perte d'autonomie.
- > dispositif de soutien spécifique en faveur d'une meilleure intégration dans la ville des personnes handicapées (portant sur une adaptation des équipements, des services, etc.).
- > actions et dispositifs visant à permettre au plus grand nombre d'accéder aux technologies de l'information, de la communication et de la connaissance.



CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN, GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS

- > schéma des équipements culturels et sportifs communautaires répondant aux besoins des populations et visant une bonne irrigation territoriale?
- > constitution d'un dispositif de mise en réseau des services et équipements communaux culturels, sportifs et/ou d'enseignement artistique.
- > organisation d'événements sportifs, culturels ou de loisirs rayonnant sur l'ensemble (voire au-delà) du territoire (ou en soutenant les démarches proposées par les communes membres).
- > mise en place d'une politique tarifaire favorable aux habitants du territoire.



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- > préservation des espaces naturels se traduisant, en particulier, par la création, l'aménagement et la gestion de la trame verte et bleue structurant son territoire et des coulées vertes intégrées dans cette trame.
- > élaboration d'un plan de développement durable, de sa mise en œuvre et de l'élaboration et/ou la diffusion de documents de références (schémas, guides, recommandations, etc.) permettant de guider l'action publique.
- > définition et mise en œuvre d'une stratégie en faveur de l'éducation, l'initiation et l'information, en faveur du développement durable.
- > lutte contre les différents types de pollutions.
- > élaboration d'une charte de qualité de la publicité extérieure, des enseignes et pré-enseignes, applicable aux communes membres de l'agglomération.



TRANSPORTS (PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, TRANSPORT DE PERSONNES)

- > création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'une capacité d'accueil supérieure ou égale à 100 places relevant de la desserte de transports en commun ou d'une gare multimodale.
- > aménagement et gestion des espaces publics utilisés à titre de gare routière.

La compétence transports est transférée de plein droit à l'agglomération sans qu'il soit besoin de définir l'intérêt communautaire.

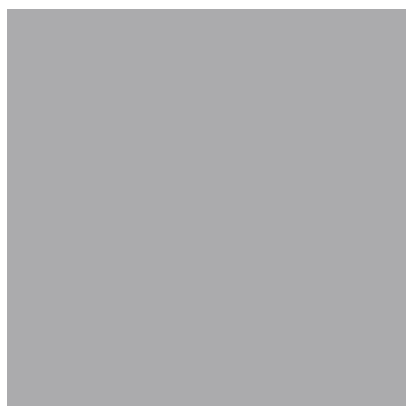
Au titre de la compétence organisation des transports de personnes : les navettes communautaires assurant une desserte locale sont reconnues d'intérêt communautaire.



DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU HAUT DÉBIT

La compétence haut-débit telle que définie par l'article L 1425-1 du CGCT (planification, déploiement et négociation avec les opérateurs privés) est transférée de plein droit à l'agglomération sans qu'il soit besoin de définir l'intérêt communautaire.





14

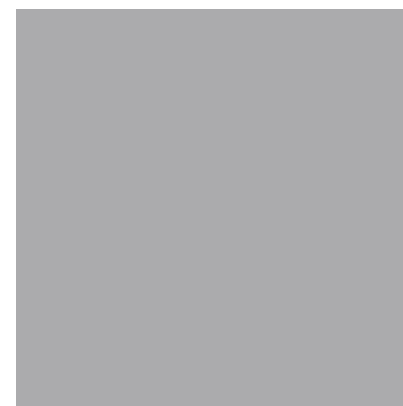
4> UNE ORGANISATION POLITIQUE PARTICIPATIVE ET DYNAMIQUE

Le processus décisionnel est fondé sur la concertation et la recherche du consensus. Le conseil communautaire est l'organe de décision majeur, complété par le bureau, qui regroupe les 10 Maires et 10 conseillers, et qui constitue une instance de travail réactive (il se réunit tous les 15 jours).

Conseils et bureaux se nourrissent du travail des commissions communautaires. Composées d'élus, organisées par thèmes, les commissions sont de véritables initiateurs et incubateurs des actions politiques de l'agglomération. Forces de propositions, elles étudient les dossiers techniques et formulent des avis sur la suite de leur instruction.



4> UNE ORGANISATION POLITIQUE PARTICIPATIVE ET DYNAMIQUE



15

En 2008, les travaux des commissions ont principalement porté sur la définition de l'Intérêt Communautaire afférent à leur délégation. Une élaboration dans laquelle les 10 maires se sont impliqués fortement, individuellement mais aussi collectivement, afin de tracer la ligne de partage entre les actions qui relèvent des compétences intercommunales et celles qui restent du ressort des communes. A l'unanimité, la délibération définissant l'intérêt communautaire a été votée au conseil communautaire du 17 décembre 2008.

2008 voit la création d'une 6^{ème} commission chargée de l'environnement. Ce domaine était en effet jusqu'à présent associé à la commission sports, culture et communication. Les élus communautaires ont souhaité traduire ainsi la volonté politique affirmée de l'agglomération en faveur du développement durable.



En 2008, dans le cadre de sa construction, la communauté met en place la Commission Locale de Transfert de Charges composée de deux représentants de chaque commune membre, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, la Commission d'Appel d'Offres, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Handicapés.

5> LA FORCE D'UNE ADMINISTRATION DE PROJET...

... l'exercice de pilotage d'une organisation aussi jeune qu'éclatée !

Pilotes de commissions, directeurs généraux des communes, agents intervenant en activités accessoires, permanents : des personnels aux statuts très différents apportent leur concours à l'administration intercommunale. La directrice générale des services, pilote de cet original aéronef administratif, s'appuie sur ces différences pour permettre à l'organisation de répondre aux attentes politiques.

Les modalités de collaboration instaurées reposent sur une participation structurée :

- > Un temps d'échange mensuel entre les directeurs généraux des communes membres, véritable outil de coordination, d'information et de prospective des réflexions stratégiques de l'exécutif.
- > Une réunion mensuelle regroupant les pilotes de commissions pour faire le point sur la préparation et l'avancement des travaux des commissions, des demandes des commissaires et organiser le travail réglementaire et la préparation des assemblées délibérantes.
- > Une réunion trimestrielle, comité de rédaction des directeurs communaux des services communication pour créer une identité intercommunale cohérente avec les réalités du territoire.

La petite équipe, disséminée dans les différentes villes, s'appuie sur des méthodes de travail innovantes qui font la part belle au mode projet mais qui s'appuie aussi beaucoup sur la dématérialisation. Ainsi, pour permettre le travail collaboratif et pallier la dispersion géographique des différents collaborateurs, un extranet est expérimenté dès 2008.

16

2007 : 0 permanent et 20 activités accessoires

2008 : 7 agents permanents et 29 activités accessoires (4.6 Equivalent Temps Plein)

- > En janvier :
2 chauffeurs transport en commun
- > En avril : 1 directrice juridique
- > En septembre :
1 administrateur DGS, 1 DGA, 1 directrice du cabinet et de la communication
- > En octobre :
installation de l'administration dans des bureaux provisoires à la pépinière d'entreprises Apis développement à Villebon-sur-Yvette
- > En novembre : 1 assistante
- > En décembre : 1 assistante
Un début de politique sociale : mise en place des tickets restaurants, affiliation au CNAS

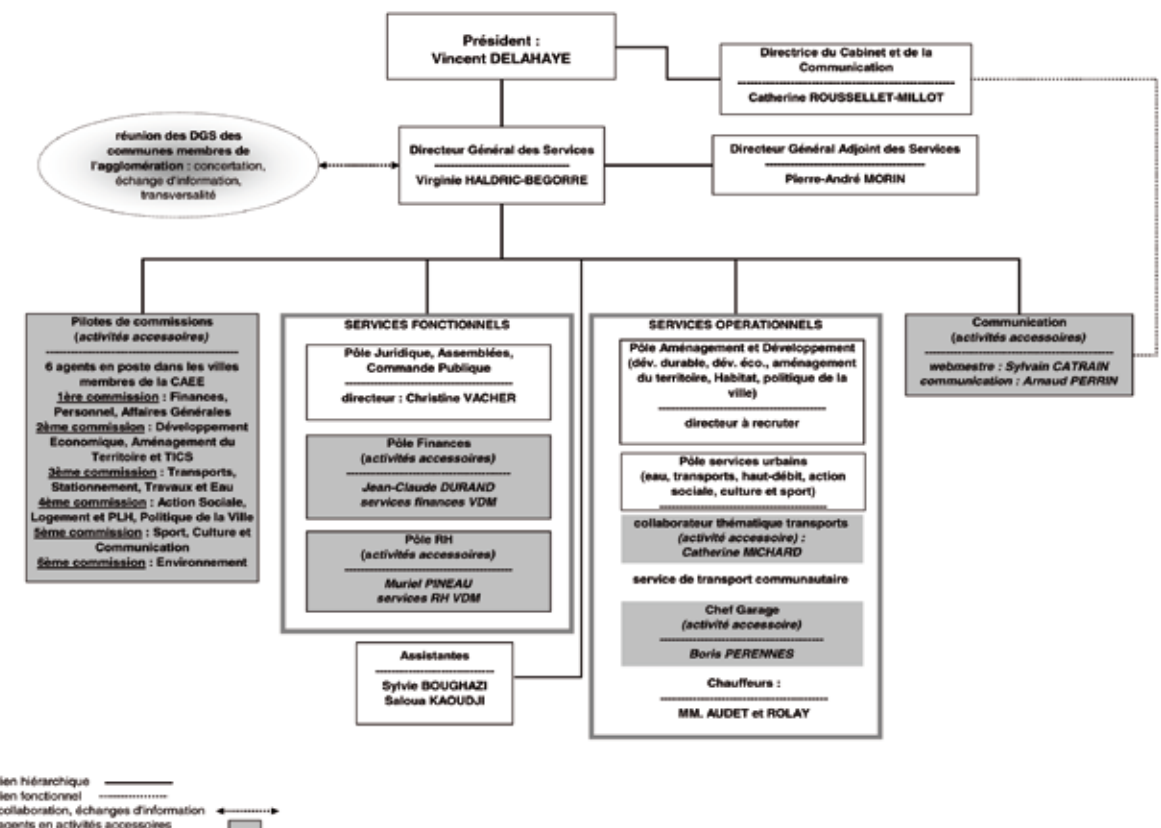
2008

Les agents permanents sont en charge de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, de la sécurisation des actes et du strict respect des réglementations, du bon déroulement des instances.

Les services fonctionnels sont externalisés : finances et ressources humaines bénéficient de l'expertise des services de la ville de Massy qui interviennent dans le cadre d'activités accessoires.

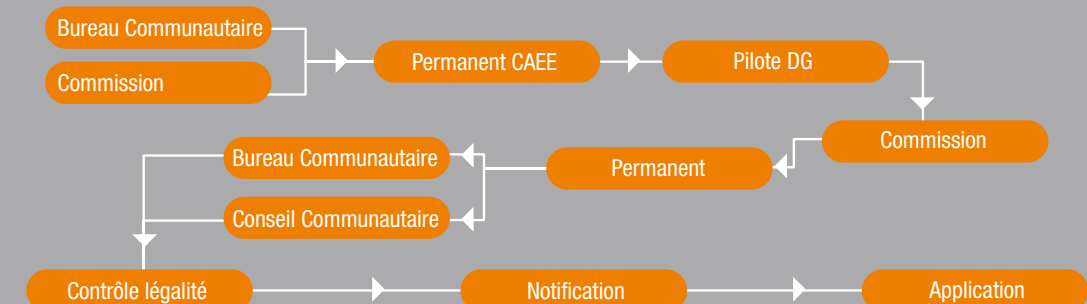
Quant aux pilotes de commissions, ce sont des agents des communes membres qui assurent, dans une relation de proximité avec les vice-présidents délégués, le bon déroulement de ces instances essentielles au processus décisionnel communautaire.

5> LA FORCE D'UNE ADMINISTRATION DE PROJET...



17

LES TRIBULATIONS D'UNE DÉLIBÉRATION



INDICATEURS D'ACTIVITÉ DES ASSEMBLÉES COMMUNAUTAIRES EN 2008

24	délibérations du bureau communautaire
49	délibérations du conseil communautaire
100 %	des délibérations adoptées à l'unanimité
3	décisions
6	arrêts
15	bureaux communautaires
4	conseils communautaires
30	commissions



EUROP'ESSONNE 2008 : LES ACTIONS ENGAGÉES

1> COMMISSION DES FINANCES, DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES Vice-Président Guy Malherbe, Vice-Présidente Brigitte Puech

Vincent Delahaye, Christian Leclerc, Jean-Pierre Meur, Gérard Couté, William Gautherin, Jean-Claude Plançon, Dominique Lacambre, François Caris, Jean-François Bernardon, Victor Da Silva, Louis Ducher, Valérie Corp-Dit-Genti, Guy Malherbe, Brigitte Puech

Cette commission est garante de la bonne gestion intercommunale et de l'application des principes fiscaux et financiers adoptés lors de la création d'Europ'Essonne en 2007. Elle s'assure du maintien du taux de Taxe Professionnelle Unifiée (TPU) au maximum à 15,15 % avec une politique rigoureuse d'exonération (totale pour l'Opéra de Massy, le Théâtre de Longjumeau et le cinéma de Chilly-Mazarin, de 50 % pour les activités à temps partiel ou inférieures à 9 mois dans l'année).

Elle suit l'application, conformément aux décisions des élus communautaires, de la Dotation de Solidarité Communautaire qui soutient les communes les plus fragiles ainsi que l'intéressement des communes à la croissance de la TP à hauteur de 50 %.

En 2008, l'enveloppe financière permettant d'alimenter la dotation de Solidarité et l'intéressement à la croissance de la TP, correspond à 80 % du produit supplémentaire de TP constaté en 2008.

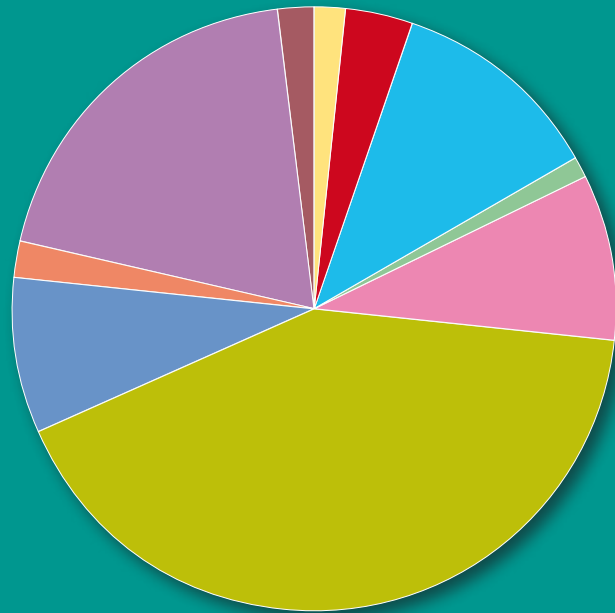
En 2008, le budget primitif de 86 087 000 € a été adopté le 28 novembre 2007.

15,15 %

c'est le taux de la **TPU**
appliqué aux entreprises
qui sont installées sur
Europe'Essonne.

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2008

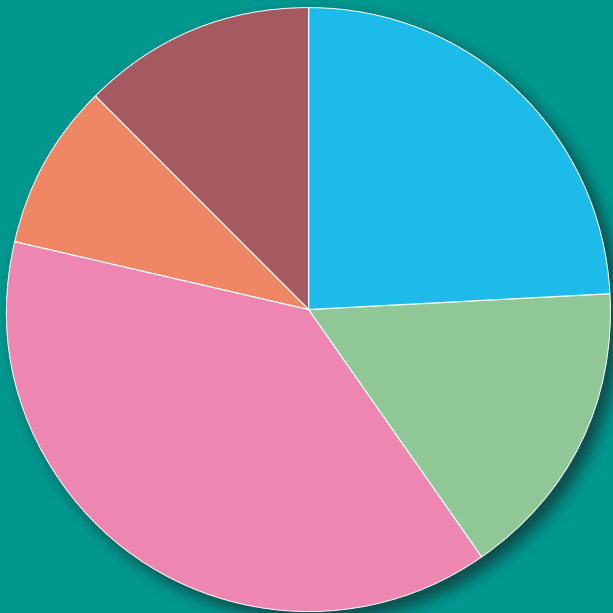
Elles représentent un reversement aux villes de 84 051 316 €, en tenant compte des rôles supplémentaires de Taxe Professionnelle 2006 perçus par les communes membres, répartis entre les communes de la manière suivante :



BALLAINVILLIERS.....	1 482 472 €
CHAMPLAN.....	3 016 391 €
CHILLY-MAZARIN	9 547 843 €
EPINAY-SUR-ORGE	973 343 €
LONGJUMEAU.....	7 449 141 €
MASSY.....	35 162 531 €
MORANGIS	6 949 182 €
SAULX-LES-CHARTREUX.....	1 604 370 €
VILLEBON-SUR-YVETTE	16 304 865 €
LA VILLE DU BOIS	1 561 178 €

LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

528 271 € ont été attribués aux villes éligibles (dont le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen des dix villes) :



CHILLY-MAZARIN	128 175 €
EPINAY-SUR-ORGE	85 461 €
LONGJUMEAU.....	202 282 €
SAULX-LES-CHARTREUX.....	46 767 €
LA VILLE DU BOIS	65 586 €

Au total sur
86 087 000 €
de budget 2008,
Europ'Essonne
a reversé
84 579 587 €
aux villes.

2> COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Vice-Président Pascal Noury,
Vice-Président Henry Quaghebeur

Pascal Noury, Henry Quaghebeur, Christian Leclerc, Jean-Pierre Meur, Jean Flégeo, Dominique Decugnière, Brigitte Bouvier, William Gautherin, Bernard Laffargue, Jean-Louis Chinzi, Jean-Claude Plançon, Patrick Chadel, Daniel Sirot, Odette Alexandre, Pierre Marteau, Marcel Brun, Catherine Roussellet-Millot (jusqu'en août 2008), Rémi Bétin (à partir de septembre 2008)

POSITIONNER LE TERRITOIRE

Le projet de territoire, réalisé par l'urbaniste Laurent Bécard, définit une stratégie d'aménagement et de développement durable, une projection de la grande armature du territoire et une remise à niveau des grands secteurs de développement économiques et urbains.

Un diagnostic portant sur la stratégie économique du territoire d'Europ'Essonne est réalisé par le Cabinet Links.

Une étude sur l'appareil commercial, menée par le Cabinet PIVADIS, s'articule avec le « schéma de développement commercial de l'Essonne », réalisé par la CCI Essonne.

Une réflexion sur l'élaboration d'un SCOT s'engage avec le SIEPNCE.



ÉVALUER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (Z.A.E)

Une rencontre avec les aménageurs de la Vigne aux Loups (Chilly-Mazarin, Longjumeau, Champlan) et de la Butte au Berger (Chilly-Mazarin) est organisée et complétée par une visite des sites.

Le recensement des ZAE est achevé et une réflexion collective sur les priorités à établir est menée.



S'INSCRIRE DANS LA VIE ÉCONOMIQUE LOCALE ET NATIONALE

Une rencontre, en lien avec la DDE, est organisée avec les chefs d'entreprises de la ZAE la Vigne aux Loups dans l'amphithéâtre de SANOFI-AVENTIS (siège de Chilly/Longjumeau) à l'occasion de la restitution de l'étude sur l'attractivité de cette ZAE.

Un stand commun « Essonne » au SIMI assure la promotion du territoire et l'animation de la vie économique locale.



2> COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

AMÉLIORER L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Une réflexion est lancée sur le haut débit pour aboutir à une égalité de traitement des communes et une harmonisation de l'implantation des réseaux.

Europ'Essonne peut adhérer au Sipperec* pour sa compétence en matière de télécommunications, de réseaux urbains de communication électronique et de services de communication audiovisuelle.

**Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication, le Sipperec agit au nom des communes auprès des pouvoirs publics et des concessionnaires. Il se positionne en véritable expert. Créé en 1924, il regroupe 86 communes.*

22



ACCOMPAGNER LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Le projet de Maison de la création d'entreprises est lancé. Porté initialement par la ville de Longjumeau, le dossier est soumis à la commission afin d'être porté par l'agglomération.

QUELQUES DONNÉES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE :

Plus de 6 000 établissements sur le territoire soit **13 %** des unités implantées en Essonne. Europ'Essonne est l'intercommunalité qui accueille le plus grand nombre d'entreprises dans le département. **25 %** de ces établissements sont situés sur la commune de Massy.

Parmi ces acteurs économiques **25 %** exercent leur activité dans le commerce et **24 %** dans les services aux entreprises.

Les petites structures représentent **93 %** et 10 établissements dépassent le cap des 500 salariés. Les grandes entreprises représentent **35 %** des établissements essonniers de cette taille, dont **40 %** sont dédiés aux services aux entreprises.

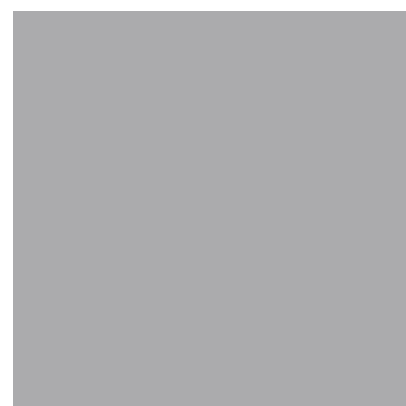
La communauté d'agglomération atteint la 1^{ère} place parmi les intercommunalités de l'Essonne en termes de création d'établissements. Près de **40 %** des créations se concentrent sur Longjumeau et Massy.

35 % des créations se situent dans le commerce (Essonne : 28 %), **25 %** dans les services aux entreprises.

Parmi les plus grands établissements du territoire :

Le centre hospitalier de Longjumeau, Microsoft France à Villebon-sur-Yvette, Sanofi Aventis R&D à Chilly-Mazarin/Longjumeau, FNAC Logistique et Thalès Raytheon à Massy, Velux à Morangis (photo).

Extraits de INSEE janvier 2006



35 %
des créations
se situent dans le commerce

40 %
des créations en Essonne
se concentrent sur Massy
et Longjumeau



3> COMMISSION TRANSPORTS, EAU, TRAVAUX ET STATIONNEMENT

Vice-Président Gérard Funès,
Vice Président Jean-Pierre Meur

Gérard Couté, Gérard Funès, Alain Guyader, Christian Leclerc, Jacques Lepeltier, Jacky Maillet, Moustapha Marrouchi, Jean-Pierre Meur, Henrique Pinto, Jean-Claude Plançon, Nathalie Roche, Christian Scoupe

ÉLABORER LE PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT (PLD)*

En 2008, la première étape consiste au lancement du Schéma de déplacements : une étude-diagnostic sur les besoins en matière de mobilité est confiée au bureau d'études Egis Mobilité, intégrant la prise en compte de la problématique des circulations douces.

A la demande de la Préfecture, pour respecter la cohérence du territoire et s'appuyer sur un périmètre pertinent, les élus ont décidé que le portage du PLD serait confié au SMIEPNCE.



AMÉLIORER LES DESSERTES DES TRANSPORTS EN COMMUN DE PROXIMITÉ

L'extension de la Navette de Longjumeau, devenue communautaire depuis le 1^{er} janvier 2008, est à l'étude afin que les deux circuits existants soient prolongés vers d'autres communes. Les voyageurs bénéficieront ainsi d'un service quotidien d'accès aux lignes régulières. Les démarches administratives sont engagées auprès du STIF qui pourra autoriser un nouvel itinéraire pour ce service régulier local.

* LE PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT

Document de planification spécifique, soumis à enquête publique, son périmètre est fixé par arrêté préfectoral. Il est élaboré par les EPCI en concertation avec le Conseil régional, le Conseil général, l'Etat et le STIF. Sa réalisation s'échelonne sur deux années.

Il a pour objectif d'améliorer les conditions de déplacement sur le territoire : faciliter les cheminements piétonniers et cyclistes, favoriser le développement des transports collectifs, traiter les problèmes de stationnement...

23

3> COMMISSION TRANSPORTS, EAU, TRAVAUX ET STATIONNEMENT

SOUTENIR LES TRANSPORTS EN COMMUN LOCAUX

La communauté reprend et renégocie les conventions de participation financière aux lignes locales de transport en commun. Elle se substitue aux communes, comme membre du Syndicat Intercommunal de Transport en Commun (SITC) afin de co-financer la ligne desservant la gare de Sainte-Geneviève-des-Bois (pour les villes de Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge et La Ville du Bois).



ACCELERER LA REQUALIFICATION DE LA RN20

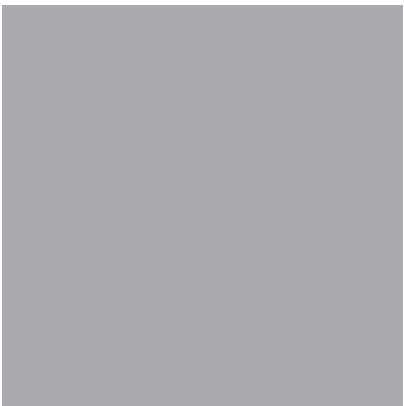
La communauté s'implique dans le suivi des travaux de l'étude d'aménagement de la RN 20 (Nouveaux Territoires Consultants), et s'engage à participer au futur syndicat mixte dont les statuts, regroupant tous les acteurs du territoire, ont été approuvés en 2008.



METTRE EN ŒUVRE LA COMPÉTENCE EAU

Les dix contrats de délégation des communes membres voient leurs échéances arriver entre 2010 et 2026, tout en revêtant des formes administrativement distinctes.

Le cabinet SETEC a finalisé un diagnostic juridique et a formulé des préconisations sur la convergence des modalités de gestion de l'eau, permettant aux élus de se déterminer sur la politique communautaire. Europ'Essonne a établi des conventions provisoires avec le SEDIF (Syndicat des Eaux de l'Île de France) pour la ville de Massy et avec le SNEE (Syndicat intercommunal des eaux des communes du Nord Est Essonne) pour les communes de Ballainvilliers et La Ville du Bois.



4> COMMISSION : ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE

Vice-Président Dominique Fontenaille,
Vice-Président Jean Flégeo

Brigitte Puech, Marie-Dominique Delplanque, Christian Leclerc, Henri Fiori, Geneviève Besse, Anne Berchon, Marcel Brun, Olivier Segbo, Raouf Jadoui, Mustapha Marrouchi, Gérard Doutre, Jean Flégeo, Jean-François Bernardon, Dominique Fontenaille, Daniel Strot

> S'ENGAGER AUX CÔTÉS DES COMMUNES POUR UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE L'HABITAT

En 2008, lancement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat confié au Bureau d'études « Fondation des Villes » et mise en place du Comité de Pilotage Habitat composé des membres de la 4^{ème} commission, des administrations concernées (CAF, DDE 91), des bailleurs sociaux, des associations et du Conseil général de l'Essonne.

Ces premiers échanges et débats ont mis en lumière un diagnostic spontané faisant ressortir une volonté politique partagée présente en matière de mixité sociale et une position d'attente de plusieurs villes en matière de développement urbain, auxquels il faut ajouter une méconnaissance réciproque des communes concernant leurs projets respectifs d'habitat.



> UN TRAVAIL EN TROIS TEMPS

- 1^{er} temps - celui du diagnostic : connaître l'existant et les projets publics et privés sur l'ensemble du territoire.
- 2^{ème} temps - celui du choix des objectifs : se projeter dans l'avenir du territoire et de hiérarchiser les priorités.
- 3^{ème} temps - celui du programme d'action qui établira précisément les opérations à mettre en œuvre sur chacune des communes.

Le Programme Local de l'Habitat est un document de programmation de six ans qui doit contenir des objectifs quantifiés sur chacune des communes du territoire.



> INITIER UNE SIMPLIFICATION DE L'ORGANISATION SOCIALE TERRITORIALE

Europ'Essonne veut faire avancer la réflexion sur la simplification et la réorganisation territoriale afin que coïncident les implantations (Missions locales, Maison(s) De la Solidarité, Plans Locaux d'Insertion par l'Economie, Centres Locaux d'Information et de Coordination-gérontologie, Plates-formes de services), avec la géographie des intercommunalités.

Cette démarche concertée avec le Conseil général doit aboutir à proposer à l'Etat, au Conseil général et aux entités administratives voisines, une organisation et une coordination de l'ensemble des services concernés qui correspondent à une meilleure cohérence et à une meilleure efficacité.

Engager la réflexion sur la nécessité ou non de constituer un Centre Intercommunal d'Action Sociale.



4> COMMISSION : ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE

> AIDER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

En 2008 la communauté a voté l'adhésion à l'association Atout Plie Nord Ouest 91 qui s'inscrit dans le Plan Local d'Insertion par l'Economie et coordonne les parcours d'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Il s'agit aussi de mutualiser les moyens mis en œuvre par tous les acteurs de l'insertion. Le montant de la participation pour 2009 est de 58 000 €.



> UNE ÉCOLE PAS COMME LES AUTRES

En 2008 Europ'Essonne participe à hauteur de 40 000 € à l'Ecole de la deuxième chance. Une école pas comme les autres au cœur du Parc d'activités de Courtaboeuf à Villebon-sur-Yvette, accueillant des jeunes (tous volontaires) de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification suffisante pour accéder à une formation diplômante ou à un emploi.

Le cursus de 10 mois de formation permet les acquisitions fondamentales (français, vie sociale etc.) et les stages en entreprises. Une découverte structurante du monde professionnel.

40 000 €
pour l'École de la
deuxième chance



> COMMUNIQUER ENSEMBLE

Europ'Essonne s'est dotée de son premier plan de communication acté par les commissaires. Une volonté de communiquer à travers différentes actions et de s'adresser aux habitants du territoire par le biais d'un document grand public à édition semestrielle. Une participation des communes sur le plan de la distribution a été étudiée par la commission. L'objectif commun étant de créer une lisibilité autour de la collectivité, souffrant encore de notoriété et de reconnaissance du grand public. Un comité de rédaction a été instauré avec les 10 directeurs ou chargés de communication des 10 communes pour mettre en place des méthodes de travail mutualisées et en réseau.

En 2008, la commission a souhaité donner un coup de pouce communautaire aux manifestations culturelles et sportives avec une enveloppe de 80 000 € proposée (et votée) au budget 2009.

5> COMMISSION « ENVIRONNEMENT, CULTURE, SPORTS ET COMMUNICATION »

Vice-Présidente Nathalie Kosciusko Morizet,
Vice-Président Christian Leclerc

Marie-Dominique Delplanque, Jean-Louis Chinzi, Dominique Decugnière, Jean-Pierre Cruse, Anne Berchon, Michèle Fréret, Evelyne Matakovic, Claude Daube, Patrick Batoufflet, Jacky Mailet, jusqu'en août 2008, Catherine Roussellet-Millot, à partir de septembre 2008, Rémi Bétin, Patrick Chadel, Brigitte Bouvier, Christian Scoupe, Odette Alexandre, Daniel Sirot, Nathalie Kosciusko-Morizet, Christian Leclerc

> CRÉER SON IDENTITÉ, FAIRE ÉVOLUER L'IMAGE

Créé en 2007, le site Internet était dans un premier temps un site simple qui ne vivait pas au quotidien. Relancé en 2008, le site peut aujourd'hui, avant de subir une prochaine transformation, proposer des informations dynamiques mises à jour régulièrement et mettant en relief les actions de l'intercommunalité. Il se veut site d'étape pour mettre en avant l'essentiel d'Europ'Essonne en y incluant des liens vers les sites des villes.

Le logo évolue. Plus atténué, le nom des 10 villes apparaît ainsi que le signe de reconnaissance d'Europ'Essonne souligné par le terme "Communauté d'Agglomération" pour mieux préciser son identité. Une version courte est conservée sans le nom des villes pour plus de souplesse dans son utilisation.



> CRÉER UNE PROXIMITÉ AVEC LES EUROP'ESSONNIENS

Téléthon 2008 : Europ'Essonne s'est engagée aux côtés de Ballainvilliers nommée village Téléthon 91. Les 10 villes de l'intercommunalité se sont toutes mobilisées pour ce téléthon intercommunal en servant d'étape aux 30 heures du téléthon. Plus de 50 000 € ont été récoltés.

Le traditionnel **Concert du Nouvel An**, désormais organisé par l'agglomération, a connu sa 2^{ème} édition à l'Opéra de Massy et au théâtre de Longjumeau. Sous la direction de Dominique Rouits, chef de l'orchestre de Massy, deux moments intenses pour commencer l'année 2009 en musique. 1800 spectateurs pour deux concerts en un.

Ces deux actions de communication ont lancé les premiers documents sous la nouvelle charte graphique Europ'Essonne.



> DÉFINIR DES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans une démarche de logique et d'expertise, afin de répondre au mieux aux besoins du territoire, l'agglomération souhaite la réalisation d'un plan d'action en faveur du développement durable.

> HARMONISER LA RÉGLEMENTATION DES AFFICHAGES PUBLICITAIRES

La commission a présenté une motion, votée par le Conseil communautaire, sur les règlements des publicités extérieures des communes riveraines de la N20 et engagées dans le projet de requalification visant à créer des bases cohérentes pour l'élaboration des règlements locaux de publicité.



PRÉSERVER L'AGRICULTURE

Europ'Essonne a salué la charte pour une agriculture durable et le projet agriurbain porté par l'association du Triangle Vert. Celle-ci a été récompensée par le Grand Prix de l'Environnement des Villes d'Ile-de-France.

> PRÉSERVER DES ESPACES NATURELS

Au programme de la commission : l'étude des trames vertes et bleues, espaces verts naturels ou corridors tampons et cours d'eau, masses d'eau et leurs rives. A terme il s'agit d'élaborer un schéma d'aménagement de référence permettant de figer une continuité territoriale.

> PROMOUVOIR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LA POLLUTION

Information et éducation à l'environnement avec la mise en place d'un centre ressources (Maison de l'Environnement...).

Lutte contre les différentes formes de pollution, en participant notamment à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly.



EUROP'ESSONNE : AU DELÀ DE 2008, VERS UN GRAND TERRITOIRE

Une administration d'expertise et de projets a été mise en place afin de mener à bien les études fondatrices permettant de structurer à long terme une action cohérente et efficace.

EN 2008 DES ÉTUDES SONT FINALISÉES :

- > **Stratégie économique du territoire**, démarche de marketing territorial par le Cabinet Links
- > **Stratégie d'aménagement du territoire** par le Cabinet Laurent Bécard urbaniste, définition d'un espace commun identitaire et des grands secteurs de développement économique et urbain
- > **Etude sur les modes de gestion de l'Eau** dans l'agglomération par le cabinet SETEC

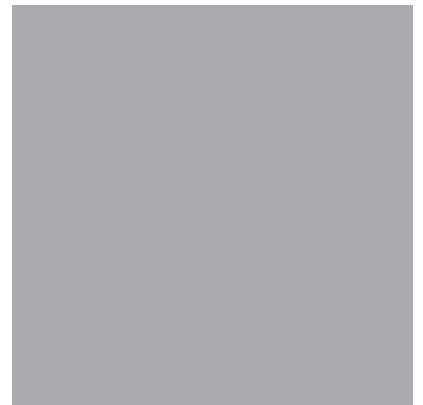
EN 2008 DES TRAVAUX SONT ENGAGÉS :

- > PLH, élaboration du Programme Local de l'Habitat avec le bureau d'études « Fondation des Villes »
- > Schéma Commercial par le cabinet Pivadis,
- > Schéma de déplacement avec le cabinet Egis mobilité
- > Haut débit par l'adhésion au Sipperec

AUJOURD'HUI TOUTES LES BASES SONT JETÉES

- > L'**organisation administrative** est opérationnelle.
- > L'**intérêt communautaire** est défini
- > Les études permettant la définition des **grandes orientations stratégiques** sont achevées ou bien engagées
- > La **représentation d'Europ'Essonne** dans tous les groupes de travail et instances locales, régionales et nationales nécessaires est établie
- > Le **partenariat pour un grand territoire** est engagé
- > Les prémices du **rapprochement** avec la communauté de communes du Cœur du Hurepoix est la ville de Linas sont étudiés.





Ballainvilliers
Champlan
Chilly-Mazarin
Epinay-sur-Orge
La Ville-du-Bois
Longjumeau
Massy
Morangis
Saulx-les-Chartreux
Villebon-sur-Yvette


europ'essonne
15 rue de Norvège
91140 Villebon-sur-Yvette
01 803 802 30
contact@europessonne.fr
www.europessonne.fr